

Bureau de l'Animation Territoriale

ARRÊTÉ 18 OCT. 2021
n°203 /2021/SPE/BAT du
portant modification de l'arrêté n° 334 /2020/SPE/BAT du 18 octobre 2020
portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes
électorales pour la commune d'Étampes

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L 19 ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 31 août 2020 portant nomination de Monsieur Christophe DESCHAMPS, en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-DCPAT-BCA-201 du 1^{er} août 2021 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DESCHAMPS, Sous-Préfet d'Étampes ;

VU l'instruction ministérielle relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet d'Étampes ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission de contrôle des listes électorales chargée de contrôler la régularité de la liste électorale et de statuer sur les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre

Monsieur NOLLEAU Joël, conseiller municipal
Madame PADOUDJIAN Nathalie, conseillère municipale
Monsieur MEJERI Mehdi, conseiller municipal
Madame COMMEIGNES Maryline, conseillère municipale
Monsieur MEZIANE Tarik, conseiller municipal

Article 2

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

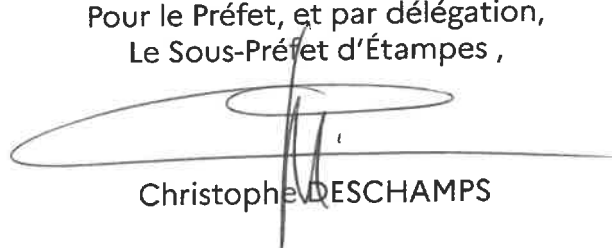
Article 3

Cette commission se réunira au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin.

Article 4

Le Sous-Préfet d'Étampes, le maire de la commune d'Étampes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Étampes ,



Christophe DESCHAMPS